



**Communiqué de presse**  
Pour diffusion immédiate

**Entente à l'amiable mettant fin au partenariat entre la Municipalité de Saint-Donat et les promoteurs du projet « Place Archambault »**

**Saint-Donat, le 3 novembre 2023** - La Municipalité de Saint-Donat annonce la conclusion d'un règlement satisfaisant, négocié à l'amiable, qui met fin à son partenariat avec les promoteurs du projet « Place Archambault ». Cette décision découle de la volonté exprimée par la population, au cours de l'été 2021, qui avait clairement manifesté son désir de préserver l'espace public en bordure du parc des Pionniers longeant le lac Archambault.

À la suite de l'incendie survenu en 2013 qui avait détruit plusieurs commerces et logements de la rue Principale, le concept « Place Archambault » avait été sélectionné en 2016, en réponse à un appel à projets visant à reconstruire un centre-ville dynamique incluant des unités d'hébergement touristique. La Municipalité avait alors vendu les terrains pour une somme de 500 000 \$.

La Municipalité reconnaît que ce règlement à l'amiable a un coût. Il a fallu faire des compromis pour éviter une voie judiciaire qui aurait pu s'avérer longue, ardue, plus coûteuse en plus d'entraver la revitalisation du centre-ville pour de nombreuses années supplémentaires.

Adoptée lors de [l'assemblée du conseil municipal](#) du 24 octobre 2023, l'entente met fin à une poursuite par les promoteurs de plus de 13 millions de dollars et prévoit notamment :

- Le rachat des terrains à proximité du lac Archambault par la Municipalité pour 500 000 \$ ;
- Le changement de zonage sur ces terrains récupérés pour retirer la possibilité de faire de l'hébergement commercial ;
- La cession, par la Municipalité, de terrains exigeant la construction de logements résidentiels dans le périmètre urbain;
- Le versement de 750 000 \$ aux promoteurs.

Les concessions s'inscrivent dans la vision de la Municipalité par :

- La construction de nouveaux immeubles à logement s'ajoutant aux revenus fonciers qui permettront le remboursement du montant versé ;
- La densification du périmètre urbain tel que prévu au plan d'urbanisme;
- L'ajout d'une source de revenus de taxation qui contribuera à la diminution du fardeau fiscal des utilisateurs du réseau d'égout et d'aqueduc.

Enfin, les terrains récupérés seront utilisés pour maintenir l'accessibilité au lac Archambault et aux infrastructures actuelles du parc des Pionniers.

**Citation :**

*« Suivant la volonté citoyenne exprimée en 2021 de mettre fin à ce partenariat, le conseil municipal a tout mis en œuvre pour conclure une entente raisonnable et acceptable pour les deux parties tout en réduisant le plus possible l'impact financier. Notre priorité a été de maintenir l'accessibilité au lac Archambault tout en préservant les caractéristiques qui ont fait du parc des Pionniers un lieu recherché pour la pratique d'activités récréatives tout au long de l'année. »*

Joé Deslauriers, maire de Saint-Donat

**À propos de Saint-Donat**

Première Municipalité du Québec et du Canada à obtenir une marque de commerce, Saint-Donat PARC NATUREL HABITÉ est située dans la région de Lanaudière dans la MRC de Matawinie. Reconnue pour sa qualité de vie exceptionnelle, sa communauté forte et engagée, et sa vitalité, Saint-Donat développe son territoire dans le respect des plans d'eau et des montagnes de son immense territoire. Le tourisme et la villégiature forment les principaux axes de croissance. Saint-Donat célébrera le 150<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation en 2024.

-30-

**Source :** Cabinet du maire

**Informations :** Sylvie Villeneuve  
Cabinet du maire de Saint-Donat  
[sylvie.villeneuve@saint-donat.ca](mailto:sylvie.villeneuve@saint-donat.ca)